

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2016-886/PR/MB portant attribution d'une parcelle de terrain à China Civil Engineering Construction Corporation Djibouti Ltd.

n° 2016-886/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
29 décembre 2016

Numéro JO
n° 24 du 31/12/2016

Date du numéro
31 décembre 2016

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n° 171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

VU La Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la Propreté Foncière

VU Le Décret n°2016-109/PRE en date du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2016-148/PRE du 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 Décembre 2016.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est attribué à CHINA CIVIL ENGINEERING CONSTRUCTION CORPORATION DJIBOUTI LTD, à titre onéreux à raison de 3000 fd le mètre carré une parcelle de terrain sise à Balbala PK 12 VOIE 16 d'une superficie de 128 000m2.

Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée à l'implantation d'une promotion immobilière.

Article 3

Le présent arrêté sera enregistré à la diligence et a la charge du concessionnaire.

Article 4

Le présent Arrêté sera publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH